



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

MRS

Mes *Remboursements Simplifiés*



N'attendez plus, utilisez votre voiture !

Si votre état de santé le permet, vous pouvez utiliser
votre véhicule personnel ou les transports en commun.
Parlez-en à votre médecin.



En 3 clics, vos frais de transport
remboursés en moins d'une semaine.

rendez-vous sur :

remboursement-transport.
contact-cpam.fr

